

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 25 MARS 2010

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Jacques LELOUP Maire, le jeudi 25 Mars 2010 à 19h00

Etaient présents : Mr LELOUP Maire, Mme THOMAS, Melle POUILLON, Mrs LE MEUR, RICARD, Adjoints, Mmes CALLOL, FEUILLET, Melle LECONTE, Mrs BRAOUEZEC, LAMBERT, LENTZ, VOREPPE.

Absent excusé : Mr RUMEAU.

Absents : Mrs BONNAFI, LANDRY.

Secrétaire de séance : Mr VOREPPE Patrick.

Après lecture de l'ordre du jour, le Conseil délibère en séance publique.
Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 11/02/2010.

Comptes de gestion :

Les comptes de gestion 2009 dressés par le Trésorier Principal, visés et certifiés par l'ordonnateur et déclarés que ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Comptes administratifs 2009 :

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 295 532,45 € et un déficit de 36 969,42 € en investissement, résultat de clôture un excédent de 258 563,03 €. Le compte de l'eau fait apparaître un excédent de fonctionnement de 13 917,93 € en fonctionnement et 3 744,00 € en investissement. La gestion administrative du Maire est jugée conforme aux budgets et aux engagements du Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés soit 11 voix.

Affectation du résultat :

Suite au vote du compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 137 969,42 € à la section d'investissement.

Vote des 3 taxes :

Mr le Maire rappelle que globalement sur l'ensemble des taxes, la pression fiscale de Voisenon est inférieure à celles des autres communes à quelque niveau que ce soit. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux de 2 %, ce qui fait un gain pour la Commune de 5 877 €. Les taux 2010 sont donc : taxe d'habitation 16,21 %, foncier bâti 16,27 % et foncier non bâti 52,26 %.

Budget 2010 :

Mme THOMAS nous présente le budget 2010 qui s'élève à 718 968 € tant en dépenses qu'en recettes en section de fonctionnement et à 537 094 € en section d'investissement. Afin d'équilibrer le budget le recours à un emprunt de 276 000 € est nécessaire.

Les grands travaux 2010 sont la continuité de l'enfouissement des réseaux rue des Ecoles, le réaménagement de la placette au cœur du village, le changement des portes et fenêtres de l'école et l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques. Le budget est adopté à l'unanimité.

Détail des articles	6574 Subventions	Détail des articles	6574 Subventions
AFCO	13 000 €	Conseil Municipal Jeunes	1 500 €
ASCV	7 100 €	Amicale des Maires	200 €
Comité des Anciens	6 100 €	L'Orangerie	800 €
Association Familiale	700 €	Association Parents d'élèves	110 €
ASV Cyclisme	400 €	SACPA	800 €
Anciens Combattants	500 €	ASSAD RM	1 100 €
Coopérative Scolaire	320 €	RIVAGE	100 €
AVI Patrimoine	200 €		

Questions diverses

➤ Mr le Maire donne lecture du courrier de Mme VILLION concernant les modifications potentielles générées sur la Commune par la nouvelle rocade RD 1605 ainsi que par la création d'une ZAE Rubelles-Melun au Sud de Voisenon.

➤ Mr BRAOUEZEC demande si l'accès aux 3 horloges sera toujours possible ? Mr le Maire lui répond qu'il n'y aura aucun changement.

➤ Mr RICARD demande quand sera posé le panneau 30 à l'heure sur le Chemin du Moulin ? Mr le Maire lui répond que l'employé communal allait faire le nécessaire.

La séance est levée à 20H00.